

## RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

<b>MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2 – CONSIGNES POUR LE PERSONNEL SATELLITE DU CISSS DES LAURENTIDES</b>		Numéro REC-CISSS-047-PCI
Date d'entrée en vigueur	2020-08-20	
Date de révision	2022-02-11	

En contexte de pandémie de COVID-19, nos milieux de soins ont dû adopter de nouvelles façons de travailler, entre autres en divisant la clientèle selon leur risque d'avoir la COVID-19 ou d'y avoir été exposée. De plus, certains de nos milieux sont aux prises avec des éclosions de COVID-19. La notion de centre désigné COVID-19 a été retirée, mais il demeure conseillé de regrouper les usagers selon leur statut infectieux dans une perspective de gestion des risques.

### Lieu d'application

L'ensemble des installations du CISSS des Laurentides.

### Clientèles visées

Le personnel satellite, c'est-à-dire tous les membres du personnel et médecins devant travailler dans différentes zones (chaude/tiède/froide) ou unités en éclosion au cours d'un même quart de travail ou d'une même journée. La notion de zone peut se limiter à l'espace patient (ex. : chambre de l'usager, rayon de 2 m autour de l'usager, etc.).

### Directives

- Tenter de dédier, autant que possible, du personnel pour chacune des zones.
- Les travailleurs qui ne peuvent être dédiés (ex. : médecins, inhalothérapeutes, physiothérapeutes, travailleurs sociaux, etc.) devront respecter les mesures suivantes :
  - Débuter par les usagers en zone froide, puis ensuite en zone tiède ou unité en éclosion, et terminer par la zone chaude, dans la mesure du possible;
  - À chaque changement de zone :
    - Désinfecter ou changer la protection oculaire;
    - Revêtir un nouveau masque de procédure;
    - S'il y a indication de porter un APR de type N95 en continu, le port prolongé de l'APR N95 est recommandé selon les directives de la CNESST;
  - Changer d'uniforme ou de sarrau si souillé ou si exposition accidentelle à des matières infectieuses;
  - Procéder à l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de chaque zone, en plus des quatre moments habituels;
  - Procéder à la désinfection du poste ou bureau de travail et du matériel informatique (téléphone, clavier, souris) avant et après l'utilisation;
  - Suivre la recommandation concernant les mesures à appliquer en cas de [déplacement exceptionnel](#).